

CORONAVIRUS

LA COMMUNE DE GUESNAIN S'ORGANISE

A partir de 12h00 ce 17 Mars 2020 et pour quinze jours minimum, les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

Une attestation de déplacement dérogatoire est nécessaire pour pouvoir vous déplacer, elle est téléchargeable sur le site des services de l'État dans le Nord **mais peut aussi être manuscrite.**

Nous nous organisons en situation de crise : un point sera fait tous les matins en interne pour suivre l'évolution de la situation.

Nous communiquerons régulièrement sur le site internet qui sera notre relais d'informations.

Pour les démarches urgentes liées à l'état civil :

- reconnaissance, décès et achat de concession, uniquement sur rendez-vous préalable du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h et de 13h30 à 17h00 en téléphonant au 03 27 99 13 73.
- En ce qui concerne les mariages, ils pourront être célébrés en tout petit comité ou reporté à une date ultérieure (sous réserves des consignes qui pourraient évoluer).

Pour toutes autres demandes urgentes, contactez la mairie de GUESNAIN par :

- téléphone au 03 27 99 13 73
- courriel : mairie-guesnain@wanadoo.fr

Nous invitons également les Guesninois qui connaîtraient ou seraient témoins d'une situation compliquée pour eux-mêmes, un proche ou un voisin à le faire savoir aux services municipaux qui restent mobilisés.

Des consignes individuelles ont été communiquées individuellement aux bénéficiaires du CCAS notamment pour la distribution des bons alimentaires ou la domiciliation du courrier.

En cas d'urgence avérée, Madame le Maire assurera des rendez vous téléphoniques -

Le Parc, les écoles, les installations sportives extérieures et les salles de sports, la Maison pour Tous, la Médiathèque, l'Ecole de Musique, les accueils de loisirs restent fermés.

Il est demandé plus que jamais demander de respecter les gestes barrière et les distances de sécurité de 1 m entre personnes.

SAUVEZ DES VIES ... RESTEZ CHEZ VOUS et OBEISSEZ aux recommandations sanitaires.

Le Maire,

Maryline LUCAS

